



Plan Local d'Urbanisme

Annexe 3-7 Périmètres Particuliers

b) Zones de préemption

1^{ère} Modification

Prescrite par arrêté municipal
n°88 du 11/03/2022

Nîmes, vers un projet de ville durable

PRESCRIPTION
le 29/05/2010

PROJET ARRÊTÉ
le 30/09/2017

APPROUVÉ
le 07/07/2018

MODIFICATION
SIMPLIFIÉE
le / / .

RÉVISION ALLÉGÉE
le / / .

MISE À JOUR
le / / .

Annexe 3-7

Périmètres Particuliers

b) Zones de préemption

- Délibération actualisation du Droit de Préemption Urbain (DPU)
- Carte générale (modifiée)
- DPU renforcé Marché Gare
- DPU renforcé Chemin Bas d'Avignon
- DPU renforcé Mas de Mingue
- DPU renforcé Pissevin (modifié)
- DPU renforcé Richelieu
- DPU renforcé Site Patrimonial Remarquable
- DPU renforcé Porte Ouest